

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 09 mai 2011 portant création du Diplôme Interuniversitaire THERAPEUTIQUE MEDICALE ET MEDICAMENTS CHEZ LA PERSONNE AGEЕ,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire THERAPEUTIQUE MEDICALE ET MEDICAMENTS CHEZ LA PERSONNE AGEЕ.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BELMIN Joël (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur LAURENT Marie (PU-PH)

Docteur LAFUENTE Carmelo (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

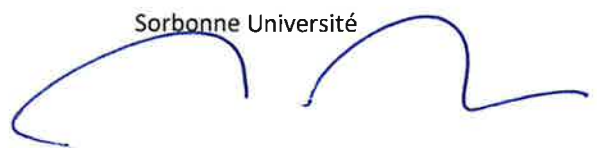
Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU